

REPUBLIQUE FRANÇAISE**Département des HAUTES-ALPES
Commune de Tallard****Délibération du Conseil Municipal****Séance du 9 octobre 2020****N° 2020-56**

L'an deux mille vingt et le neuf octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué par courrier en date du deux octobre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en la salle polyvalente municipale, sise 1 Place Charles de Gaulle – Tallard (05130) ; sous la présidence de Jean-Michel ARNAUD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19**Présents : 14****Votants : 18****Absents : 01**

Etaient présents : M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Sylvie LABBÉ, M. Daniel BOREL, Mme Marie-Christine LAZARO, M. Christian PAPUT, Mme Annie LEDIEU, M. Benjamin CORTESE, Mme Gabrielle RABOUIN, M. Fabien RAGE, Mme Jeanine MAMAN, Mme Nathalie MARTIN-MILLE, M. Mathieu GRUERE, Mme Chloé LALLEMAND, M. Fabien MALFATTO.

Etaient absents/excusés, et ont donné pouvoir : M. Fernand BARD, Mme Martine PAUL, M. Martial FERRÉ, Mme Angélique DARTEVELLE, qui ont respectivement donné pouvoir à M. Daniel BOREL, à M. Jean-Michel ARNAUD, à Mme Sylvie LABBÉ, à Mme Marie-Christine LAZARO.

Etaient absents/excusés : M. Loïc GUIDONE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Nathalie MARTIN-MILLE a été désignée parmi les membres du Conseil Municipal pour assurer les fonctions de secrétaire de séance ; fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Demande de subvention pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une liaison piétonnière et cyclable en cœur de village

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance a mis en place un fonds de concours destiné à être mobilisé en accompagnement des projets portés par les communes membres de l'EPCI.

Le montant du fonds de concours de chaque commune est déterminé sur la base de sa « fiche DGF », au vu de la « population INSEE », du potentiel fiscal, du potentiel financier et du revenu par habitant.

Les Fonds de concours 2020 des communes ont ainsi été fixés par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance, en date du 17 septembre 2020. Le Fonds de concours de la commune de Tallard s'élève à 16 555.87 euros.

Monsieur le Maire rappelle le projet porté par la commune, relatif à la réalisation d'une liaison piétonnière et cyclable en cœur de village. Dans le cadre de cette opération qui a notamment été exposée aux membres du Conseil Municipal le 31 août 2020, un cheminement piétonnier et cyclable sera aménagé en site propre, afin d'assurer la liaison entre le parking du Champs de foire et l'école Sainte-Agnès. Le coût total prévisionnel de ces travaux est estimé à 213 000 euros HT.

Pour la mise en œuvre de cette opération, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter notamment l'accompagnement financier de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, au titre du fond de concours sus visé, et selon le plan de financement prévisionnel suivant :

CAGTD (7,8%)	16 555,87 €
Etat – DETR – (21%)	45 000,00 €
Région – FRAT – (21%)	45 000,00 €
Commune (50,2%)	<u>106 444,13 €</u>
TOTAL € HT	213 000,00 €

DECISION

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, la présente délibération est mise aux voix.

Le Conseil Municipal, par :

POUR : 18 Voix
CONTRE : 00 Voix
ABSTENTION(S) : 00 Voix

CONFIRME la validation de l'opération de travaux telle qu'exposée précédemment,

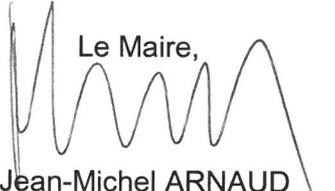
DÉCIDE de solliciter notamment le soutien financier de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance au titre du Fonds de Concours Intercommunal 2020, selon le plan de financement prévisionnel précédemment exposé,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune,

CHARGE Monsieur Le Maire et les services de notifier la présente délibération à la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, et de lui adresser le dossier de demande de subvention correspondant,

MANDATE plus généralement Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toute démarche et la signature de tout acte nécessaire à la gestion du dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Tallard les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Michel ARNAUD

